



FOIRE AUX QUESTIONS (FAQ) DES ADMINISTRATEURS DE RÉGIME

Comment inscrire ou réinscrire des employés?

Pour inscrire ou réinscrire un employé, il doit remplir et signer le formulaire d'inscription. Vous pouvez trouver tous nos formulaires sur Nomad, le portail administratif en ligne de BBD.

L'employé doit-il signer le formulaire d'inscription?

Oui, la signature de l'employé est requise sur le formulaire d'inscription de l'employé ou sur le formulaire de désignation du bénéficiaire si l'inscription est soumise au moyen de Nomad : le portail en ligne de BBD. Si un employé admissible n'est pas inscrit au régime d'avantages sociaux dans les 31 jours suivant son admissibilité, il pourrait être considéré comme un demandeur tardif, ce qui peut avoir une incidence négative sur sa protection.

Quand des preuves de santé ou médicales sont-elles nécessaires?

Une preuve d'état de santé (parfois appelée preuve médicale) est nécessaire lorsqu'un employé admissible demande une protection supplémentaire au-delà du maximum sans preuve (MSP) pour l'assurance vie et/ou l'assurance invalidité de longue durée.

Des preuves médicales seront également nécessaires pour les employés qui s'inscrivent en tant que demandeurs tardifs

Puis-je envoyer par télécopie les formulaires d'inscription ou de modification à Garanties sur mesure (BBD) Inc.

Oui, ces formulaires peuvent être transmis par télécopieur pour être traités, mais nous aurons besoin de l'original pour nos dossiers. Vous trouverez notre numéro de télécopieur sur notre page de coordonnées.

Une fois le formulaire d'inscription ou de modification soumis, combien de temps faut-il pour que les participants à mon régime reçoivent leur nouvelle carte portefeuille?

Il faudra environ 15 jours ouvrables pour que les nouvelles cartes de portefeuille soient livrées. Entre-temps, les employés peuvent s'inscrire aux services en ligne pour les membres des régimes de Green Shield Canada (GSC). Une fois inscrits, les employés peuvent imprimer leurs cartes d'identité pour les utiliser pendant qu'ils attendent.

Les employés peuvent également télécharger l'application de GSC, GSC à votre portée, pour soumettre des demandes de règlement, trouver des fournisseurs de soins de santé près de chez eux, voir les garanties de la protection, et plus encore.

Comment puis-je modifier les renseignements personnels d'un employé?

Les mises à jour et les modifications des renseignements sur les employés, comme le salaire, la situation de famille ou le statut d'employé, peuvent être effectuées au moyen de Nomad, notre portail d'administration des avantages sociaux en ligne. Si vous avez besoin d'aide pour vous connecter à Nomad ou pour naviguer sur la plateforme, contactez votre gestionnaire de clientèle BBD, qui se fera un plaisir de vous aider.

Existe-t-il une protection pour les personnes à charge d'un employé décédé?

Oui, des garanties de survivant de 24 mois sont disponibles pour l'assurance soins de santé complémentaire (SSC) et l'assurance dentaire. Pour plus de détails, contactez votre gestionnaire de clientèle BBD.

Comment signaler le départ d'un employé?

Vous pouvez signaler le départ d'un employé qui ne fait plus partie du régime directement sur Nomad, notre portail d'administration des avantages sociaux en ligne, en cliquant simplement sur un bouton. Allez à l'onglet « Employés » et sélectionnez l'employé à retirer de la liste.

Que dois-je faire si un employé décède, devient invalide ou gravement malade?

En cas de demande de règlement au titre d'une assurance vie, d'une assurance décès et mutilation accidentels (DMA), d'une assurance invalidité de courte durée (ICD), d'une assurance invalidité de longue durée (ILD) ou d'une assurance contre les maladies graves, veuillez communiquer avec votre gestionnaire de clientèle de BBD pour connaître la marche à suivre.

Dois-je signer les formulaires de demande de règlement au titre de l'assurance soins de santé complémentaire ou de soins dentaires des employés?

Non, nous n'avons pas besoin d'une signature pour ces formulaires.

Nous encourageons les participants au régime à s'inscrire aux Services en ligne de Green Shield Canada (SGC) afin d'accéder aux renseignements personnels sur les demandes de règlement. Ils pourront également soumettre la majorité de leurs demandes en ligne à partir de ce portail, plutôt que de se soucier de la paperasse.

Puis-je utiliser des paiements préautorisés pour payer ma facture mensuelle?

Oui, et nous l'encourageons! C'est le moyen le plus rapide, le plus facile et le plus sûr de payer et il est avantageux pour les deux parties. Pour le mettre en place, remplissez notre formulaire de plan de paiement préautorisé pour vous inscrire aux paiements préautorisés.

Quand les factures sont-elles émises?

Les factures peuvent être téléchargées à partir de Nomad, notre portail d'administration en ligne, et sont émises en milieu de mois. Votre paiement est dû le premier du mois suivant.

Où puis-je trouver mes factures?

Vous pouvez trouver une copie téléchargeable de votre facture sur Nomad.

Comment puis-je obtenir d'autres livrets sur le régime d'avantages sociaux des employés si j'en ai besoin?

Soucieux de respecter l'environnement, nous avons intensifié nos initiatives écologiques et introduit des livrets électroniques (en ligne) pour vous et les participants à votre régime. Votre livret d'avantages sociaux peut être téléchargé directement à partir de Nomad, notre portail d'administration des avantages sociaux en ligne. Vous pouvez également vous adresser à votre gestionnaire de clientèle BBD, qui se fera un plaisir de vous aider.

Où puis-je accéder aux formulaires?

Tous les formulaires peuvent être téléchargés à partir de Nomad, notre portail d'administration des avantages sociaux en ligne. Si vous avez besoin d'aide pour vous connecter à Nomad, veuillez contacter votre gestionnaire de clientèle BBD.

À qui puis-je m'adresser si j'ai besoin d'une aide supplémentaire?

Notre équipe du service à la clientèle de BBD est heureuse de vous aider dans la mesure du possible. Appelez-la ou envoyez-lui un courriel et elle vous aidera rapidement. Vous pouvez également nous contacter à partir de notre page de coordonnées, et nous vous dirigerons vers la personne-ressource appropriée.



Contactez-nous à BBD

www.bbd.ca/fr | @bbdcanada | #lieudetravailbbd